



La France et ses colonies

Frédéric Turpin

IN **POUVOIRS 2020/3 N° 174** , PAGES 39 TO 51

PUBLISHER **LE SEUIL**

ISSN 0152-0768

ISBN 9782021439205

DOI 10.3917/pouv.174.0039

Uploaded: 09/15/2020

Article available online at

<https://droit.cairn.info/revue-pouvoirs-2020-3-page-39?lang=fr>



Discover the contents of this issue, follow the journal by email, subscribe...
Scan this QR code to access the page for this issue on Cairn.info.



Electronic distribution Cairn.info for Le Seuil.

You are authorized to reproduce this article within the limits of the terms of use of Cairn.info or, where applicable, the terms and conditions of the license subscribed to by your institution. Details and conditions can be found at cairn.info/copyright.

Unless otherwise provided by law, the digital use of these resources for educational purposes is subject to authorization by the Publisher or, where applicable, by the collective management organization authorized for this purpose. This is particularly the case in France with the CFC, which is the approved organization in this area.

LA FRANCE ET SES COLONIES

La postérité a fait de Charles de Gaulle un décolonisateur. Il est l'homme d'État français qui, en revenant au pouvoir, a réalisé la décolonisation pacifique de l'Afrique subsaharienne et de Madagascar (1960) et mis un terme à la guerre d'indépendance de l'Algérie (1962). De Gaulle n'a jamais été un thuriféraire de la colonisation, pas plus d'ailleurs qu'un anticolonialiste. Refusant tout dogmatisme, il a toujours considéré le processus historique de la colonisation à l'aune de l'intérêt de la France. Ce qui ne l'a pas empêché de nourrir une conception de la puissance française dans laquelle les liens entre la métropole et ses territoires coloniaux, puis entre la République française et ces États devenus indépendants, forment un élément d'une équation plus générale.

39

Si de Gaulle est « l'homme de Brazzaville », en référence à la conférence impériale qui se tint dans la capitale de l'Afrique-Équatoriale française en janvier-février 1944, mais surtout à son discours du 24 août 1958 ouvrant la voie aux indépendances, il est aussi celui de la coopération franco-africaine. Il fit même de la coopération une « grande ambition nationale », son concept opératoire clef des relations internationales appuyé sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Cinquante ans après la mort de Charles de Gaulle, la déclinaison africaine de ce programme de puissance est-elle encore d'actualité ?

LA PUISSANCE PAR L'EMPIRE

Comme nombre de ses contemporains, Charles de Gaulle a adhéré au mythe de « la puissance par l'empire ». Mais, chez lui, cette croyance n'a jamais été fondée sur la défense et illustration de la colonisation. À sa sortie de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, il opte pour l'infanterie métropolitaine et son regard se porte sur « la ligne bleue des Vosges ». Sa carrière militaire, à l'exception d'un séjour de deux ans au Liban et en

Syrie, entre 1929 et 1931, comme responsable des deuxième et troisième bureaux de l'état-major des troupes du Levant, n'est que métropolitaine et européenne. Il s'agit, de sa part, d'un choix voulu et assumé. Son passage au Levant est néanmoins essentiel dans sa formation et son éveil colonial : il y perçoit clairement la force des nationalismes arabes – qualifiés, dans *Vers l'armée de métier*, de « lourdes secousses de l'Islam »¹ –, même s'il repousse, dans l'immédiat, l'idée d'indépendance.

40

S'il nourrit, sa vie durant, un ardent patriotisme, « une certaine idée de la France », comme il le clame d'entrée de jeu dans la première page de ses *Mémoires de guerre*, celui-ci se rattache, par son âge et sa formation, à une vision classique de la puissance de la France de la fin du XIX^e siècle : elle se décline notamment autour de la possession d'un vaste empire colonial qui permet à la France d'être présente sur tous les continents et toutes les mers. Mais de Gaulle ne communie pas avec la mystique impériale des années 1930. « Vraiment, écrit-il dans une lettre au colonel Meyer du 30 avril 1930, comment ne pas croire à l'armée quand on la voit achever l'empire ? Est-ce un bien de devenir un empire ? Ceci est une autre histoire². » Il manifeste une méfiance constante envers toute entreprise outre-mer dans laquelle la France risquerait de gaspiller son énergie et ses moyens³. L'empire paraît surtout se résumer à un élément parmi d'autres de la puissance française qui s'inscrit dans des analyses plus vastes sur les moyens de la puissance et de la guerre modernes. En 1932, dans la conclusion du projet de loi relatif à l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre préparé par le secrétariat général du Conseil supérieur de la défense nationale, il met en avant – de manière fort classique pour l'époque – la nécessité de « nourrir la guerre avec les seuls moyens de la France et de son empire ». À la veille de la Seconde Guerre mondiale, de Gaulle ne brille pas par son originalité dès qu'il s'agit des principes généraux de la puissance française, même s'il se distingue dans les domaines techniques (usage de l'arme blindée).

Le désastre de 1940 et le choix du refus de la défaite conduisent le Général à une certaine exacerbation de son patriotisme afin d'effacer l'humiliation et ses conséquences dramatiques pour la puissance de la France. Il s'agit ni plus ni moins de retrouver une position mondiale

1. Paris, Berger-Levrault, 1934, p. 112.

2. Cité par Vincent Duclert (dir.), *Le Colonel Meyer, de l'affaire Dreyfus à de Gaulle. Un visionnaire en République*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 385.

3. Éric Roussel, *Charles de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002, p. 52-56 et 986-992.

au moins équivalente à celle de 1939, c'est-à-dire celle d'une grande puissance. Les moyens de son rang à retrouver reposent sur une volonté de prendre part au multilatéralisme onusien en gestation en 1945 dans le contexte de la Grande Alliance de la guerre, et d'y jouer sa partition d'influence, ainsi que sur les facteurs classiques de sa puissance : forces armées, empire colonial, puissance industrielle et une image positive de la France. Dans ce schéma de puissance, la France se doit de recouvrer les bases de son rayonnement international, qui doivent s'ajouter aux nouvelles héritées de la mise en place du système international fondé sur les Nations unies. C'est dans ce contexte d'extrême dénuement des moyens français après guerre, qui génère un sentiment quasi obsessionnel de décadence de la France, que le président du Gouvernement provisoire de la République française, puis le chef du Rassemblement du peuple français sous la IV^e République, Charles de Gaulle, adhère à la « puissance par l'empire ». De Gaulle voit ainsi, pendant plusieurs années, l'empire comme un facteur plus que jamais nécessaire à la puissance française. D'ailleurs, la France ne devait-elle pas son statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies à la considération selon laquelle elle était alors, comme le Royaume-Uni, au centre d'un grand empire ? « Unie aux territoires d'outre-mer, qu'elle a ouverts à la civilisation, déclare le Général le 27 août 1946, la France est une grande puissance. Sans ces territoires, elle risquerait de ne l'être plus. Tout nous commande d'organiser sur un plan nouveau, mais précis, les rapports entre la Métropole et les peuples de toutes races qui sont liés à son destin⁴. » Il y a chez de Gaulle la volonté de voir la France recouvrer son rayonnement passé au nom de sa mission universelle en faveur de « la cause du progrès humain »⁵.

Au-delà des considérations centrales liées à la notion de puissance, Charles de Gaulle nourrit une pensée ultramarine qui se refuse à tout dogmatisme et à tout juridisme excessif. Il ne montre aucun attrait pour la philosophie de l'assimilation. Pendant la guerre, sous l'influence de Félix Éboué et d'Henri Laurentie, il se convertit à la philosophie de l'association, qui prône le respect des peuples colonisés et de leurs personnalités propres, y compris dans les structures et la manière de les gouverner. Cette conception des relations entre la métropole et ses prolongements coloniaux rend possibles les évolutions statutaires vers

4. *Discours et messages*, Paris, Plon, 1970, t. 2, p. 19.

5. Discours prononcé à Bamako le 8 mars 1953 (*ibid.*, p. 579).

des solutions de plus grande autonomie des territoires d'outre-mer, voire de constitution d'un ensemble indépendant influencé par la France. Du temps du Rassemblement du peuple français, l'Union française est, pour le général de Gaulle, un des piliers fondamentaux de la puissance française qu'il convient d'organiser solidement sur des bases fédératives. Conscient de la force des nationalismes mais aussi de la nécessité d'une véritable politique d'aide au développement, le Général met en avant une vision progressive de l'émancipation de ces territoires, par étapes successives, suivant le degré de développement de chacun d'entre eux. Le terme d'une telle évolution paraît être, pour plusieurs décennies, la constitution d'une Communauté organique de destin entre la France et son ancien empire colonial dans laquelle le gouvernement français ne conserverait plus que la direction des affaires régaliennes (diplomatie, défense et coordination économique générale).

C'est probablement sous le coup de *Điền Biên Phủ* puis de l'enlèvement de la France dans la guerre d'Algérie que la nécessité de décoloniser s'affirme chez lui. L'accent mis sur « l'autorité » plutôt que sur la « souveraineté » de la France souligne combien de Gaulle, à partir du milieu des années 1950, réévalue progressivement, d'une manière que l'on pourrait qualifier de « réaliste », le facteur empire dans la balance générale de la puissance de la France. Pour exercer un rôle mondial, il n'est plus besoin de posséder des territoires en pleine souveraineté. Une influence prépondérante lui apparaît bientôt plus à même de réaliser un jour ses desseins de grande puissance. Toutefois, au moment où il retrouve le pouvoir, en juin 1958, cette « autorité » de la France se décline encore sous la forme d'un système organique liant la République française et ses anciens territoires d'outre-mer.

LA FIN ASSUMÉE DES EMPIRES

Avec la mise en place de la Communauté franco-africaine en 1958-1959, le général de Gaulle prend acte des évolutions en cours – notamment à la suite de la loi-cadre Defferre de 1956, qui accorde un début d'autonomie interne en instituant une assemblée territoriale et un embryon d'exécutif – dans les territoires d'outre-mer français d'Afrique noire et de Madagascar. Mais le titre XII de la Constitution du 4 octobre 1958, relatif à la Communauté, répond aussi aux principes et objectifs fondamentaux du Général depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : maintenir l'influence et les intérêts français dans ces territoires – qui

deviennent des États – tout en laissant à chacun le soin de se gouverner pour ce qui est des affaires intérieures⁶.

Dans ce schéma, la France demeure l'unique chef d'orchestre de cet ensemble qui se veut conçu pour durer. De Gaulle envisage alors une Communauté qui « pourrait durer vingt-cinq ans⁷ ». L'autorité de la France et de son président – qui est de droit président de la Communauté – y est manifeste tant au niveau des institutions que des symboles. Les matières communes sont du ressort exclusif du gouvernement français. Le verrouillage opéré par la France n'est pas seulement le fait d'un système multilatéral à façade fédérative qu'elle contrôle. Le gouvernement français dispose également d'un autre levier d'influence qui peut s'avérer décisif à l'heure où la question du sous-développement des pays africains se pose avec une acuité croissante : l'aide et la coopération.

L'enlèvement de la France dans le bourbier algérien rend progressivement caduc ce projet de puissance porté par le général de Gaulle. Conscient de l'impossibilité de concilier en 1960 le maintien de structures organiques unissant la République française avec ses anciens territoires d'outre-mer, même de manière très libérale, et la force des nationalismes, le Général prend acte des demandes d'indépendance des États membres de la Communauté. La mort dans l'âme, il décide donc d'en finir avec ce dernier avatar d'une conception organique de la puissance par l'empire. Pour lui, c'est une page de l'histoire de France qui se tourne. C'est aussi et surtout une évolution nécessaire, une mue à opérer par la France si elle veut continuer à exister. La décolonisation est considérée comme « un prurit d'affranchissement » au bénéfice d'une réorientation des modalités de la puissance de la France : « Nous n'avons plus intérêt à coloniser, explique-t-il lors du conseil des ministres du 29 mars 1961. C'est notre développement intérieur qui sera la mesure de notre influence dans le monde ; notre ambition nationale est de nous faire puissants par l'intérieur. »⁸

L'échec de la Communauté organique est d'autant plus important que le Général est revenu au pouvoir en juin 1958 pour résoudre le « cancer algérien ». Or, jusqu'à son discours radiodiffusé du 16 septembre 1959 mettant en avant l'autodétermination, il semble bien que la sortie de

6. Frédéric Turpin, *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique (1958-1974). Décoloniser et coopérer*, Paris, Les Indes savantes, 2010, p. 40-47.

7. Compte rendu de l'audience accordée par le général de Gaulle à Pierre Messmer le 28 juin 1958 (Archives nationales, fonds Martial de La Fourrière, 101AJ/1-3).

8. Cité par Roger Belin, *Lorsqu'une République chasse l'autre, 1958-1962. Souvenirs d'un témoin*, Paris, Michalon, 1999, p. 107.

crise qu'il envisageait consistait à faire de l'Algérie une entité propre au sein de la Communauté. L'indépendance de l'Algérie, proclamée le 1^{er} juillet 1962, sanctionne cette incapacité à faire prévaloir la formule d'une République française à la tête d'une communauté de peuples jouissant de l'autonomie interne. Le fait qu'il ait voulu en 1958 mettre en place un système franco-africain hybride – entre souveraineté et indépendance – qui aurait pu être étendu à l'Algérie, pour une durée d'au moins vingt ans, souligne cette volonté de maintenir ces États (membres de la Communauté) dans la sphère d'influence française. Au cours de la séquence 1960-1962, de Gaulle assume, cette fois, pleinement la fin des empires, à commencer par celui de la France. Pour autant, cela ne doit pas signifier la fin des relations privilégiées.

44 COOPÉRER

La décolonisation conduit le Général à repenser les instruments de l'influence française dans le monde, tout particulièrement en ce qui concerne son ancien empire colonial. Une nouvelle ère des relations franco-africaines paraît alors s'ouvrir sur le principe de l'égalité juridique entre États indépendants, même si celle-ci est contredite, dans les faits, par l'aide vitale apportée par Paris à ses partenaires africains. Ces pratiques empiriques d'aide des premières années consécutives aux indépendances sont bientôt théorisées et magnifiées par Charles de Gaulle sous le vocable de « coopération », hissée au rang d'« ambition nationale ».

Cette politique de coopération prend d'abord racine dans la conception gaullienne de la puissance de la France, qui s'appuie elle-même encore largement sur des principes généraux hérités d'avant 1945, en particulier quant à sa déclinaison ultramarine. Pour de Gaulle, le « rang » de la France ne peut être que celui d'une grande puissance. Cette exigence fondamentale d'indépendance et de grandeur nationales requiert de développer les moyens économiques, commerciaux et monétaires (nouveau franc, développement industriel) de la France tout autant que ses instruments militaires (force de frappe nucléaire).

Mais « une telle politique de grandeur implique que la France soit en mesure d'exercer une influence hors de proportion avec ses moyens matériels⁹ ». De sorte qu'une fois le pays débarrassé de l'opprobre jeté

9. Philip G. Cerny, *Une politique de grandeur : aspects idéologiques de la politique extérieure de De Gaulle* (1980), Paris, Flammarion, 1986, p. 146.

sur les colonisateurs le Général entend appuyer le rôle mondial de la France sur des ensembles politico-géographiques qui formeraient sa sphère d'influence propre. Au centre du dispositif, la France doit prendre la tête d'une Europe organisée sur le mode de la coopération intergouvernementale (plans Fouchet). Puissance euro-africaine, elle doit également susciter autour d'elle la création d'un bloc maghrébin et d'un bloc africain (Afrique subsaharienne francophone) susceptibles de former le socle instrumental d'une grande politique à l'égard du tiers-monde. Ces sphères d'influence doivent servir de facteur de démultiplication de la puissance française à l'échelle mondiale. C'est à ce prix que la France pourra recouvrer son « rang » d'avant 1945. La politique de « coopération » trouve pleinement sa place dans ce schéma gaullien de la puissance française qui a parfaitement intégré la fin du facteur colonial.

De manière générale, le concept de « coopération », cher à la vision et à la pratique des relations internationales du général de Gaulle, constitue une matrice fondamentale dans ce nouveau schéma de puissance. On y retrouve toute la politique de coopération entre la France et l'Afrique subsaharienne à partir de 1960 mais aussi la coopération entre la France et les pays du Maghreb, voire à l'échelle du monde. Par exemple, les accords franco-algériens d'Évian de mars 1962, outre les clauses qui organisent le cessez-le-feu et les conditions générales de la paix et de l'indépendance de l'Algérie, pose les bases d'une coopération franco-algérienne que le général de Gaulle entend exemplaire, symbole de la nouvelle France qui a définitivement abandonné la colonisation comme moyen de puissance. Déçu par l'Algérie, en 1965, le Général entend relancer une grande politique maghrébine et arabe en s'appuyant tout particulièrement sur le Maroc du roi Hassan II. Le projet tourne court en raison des responsabilités marocaines dans l'enlèvement et la disparition de Mehdi Ben Barka en plein Paris.

Dans l'esprit du général de Gaulle, la coopération forme un concept opératoire de sa vision des relations internationales qui doit permettre à la France de retrouver un rôle majeur sur la scène internationale. Elle transcende la seule perspective africaine et a pour but de dépasser l'organisation bipolaire du monde en développant cette forme de relations entre nations souveraines et indépendantes. La reconnaissance de la République populaire de Chine, la politique d'ouverture en direction de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est, ainsi que la grande tournée du Général en Amérique latine en 1964, en attestent notamment. La condamnation de l'intervention américaine dans la péninsule indochinoise, au

nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, répond à ce souci d'une coopération pragmatique entre les peuples, au-delà des idéologies, seule garante de la paix mondiale.

La puissance de la France repose aussi sur la représentation que les autres nations se font d'elle et donc dépend en partie de l'image qu'elle entend donner d'elle-même. La France, une fois « libérée » du poids de ses colonies, peut dès lors mener une grande politique mondiale d'aide au développement et se poser en championne du tiers-monde. La diplomatie gaullienne vise à positionner la France en avant-garde des pays riches qui veulent œuvrer pour un développement harmonieux de la planète. La France doit trouver dans cette « grande ambition »¹⁰ une justification propre à sa vocation universelle et à sa volonté de grandeur.

46 La vision du tiers-monde du général de Gaulle ne relève cependant pas que d'une conception géopolitique de la puissance qui entend maintenir à l'État-nation France un statut mondial. Pour lui, une telle politique constitue un facteur fondamental de stabilisation du système international, car aucune paix durable n'est possible si le monde reste divisé entre pays pauvres et riches. Le Général considère le problème du sous-développement comme la question majeure de la seconde moitié du XX^e siècle et regrette que cette « question mondiale par excellence »¹¹ soit dangereusement compliquée par le fait qu'elle s'insère dans le contexte de la guerre froide¹².

Cette volonté de poser la coopération franco-africaine en modèle d'aide au développement¹³ et en concept novateur des relations internationales excède toutefois largement les moyens de la France. Le charisme international du Général ne peut qu'un temps sauver les apparences. Le grand dessein gaullien ne connaît pas le succès escompté et, dès 1965-1966, la coopération, tout en conservant son caractère d'exemplarité française en matière d'aide au développement, se restreint finalement surtout à « la mission africaine et malgache »¹⁴ de la France et au maintien de son « pré carré africain ».

10. Conférence de presse du 31 janvier 1964 (*Discours et messages, op. cit.*, t. 4, p. 179).

11. *Ibid.*, p. 245.

12. Cf. la conférence de presse du 5 septembre 1960 (*ibid.*, t. 3, p. 237).

13. *Ibid.*, t. 4, p. 246.

14. Note du secrétaire d'État chargé des relations avec les États de la Communauté, Jean Foyer, intitulée « Les États africains et malgache : décolonisation réussie », mars 1962 (Fondation nationale des sciences politiques, fonds Michel Debré, 2DE34).

QUELLE POSTÉRITÉ DU MOULE GAULLIEN ?

Cinquante ans après la mort du Général, la matrice gaullienne n'a pas disparu. Le message central de l'exception française demeure. La France se veut porteuse d'une voix singulière qui en ferait une puissance à part. Elle se veut, rappelle le président Emmanuel Macron à l'été 2019, peu avant le G7 de Biarritz, « une puissance d'équilibre » : « Nous ne sommes pas un pays aligné. Ça n'est pas notre tempérament. Quand bien même nous avons des alliés, nous devons préserver et redéfinir notre capacité à parler à tout le monde. »¹⁵

Les vocables – comme celui de coopération – se sont certes galvaudés avec le temps et en particulier en raison des vicissitudes de la « France-Afrique » dans les années 1990, sorte de concentré résiduel bien loin de la grande ambition gaullienne à vocation mondiale. Les axes politiques ont évolué au gré de l'acuité des problèmes, des modes et des réalités. Mais la France se veut toujours leader d'une cause juste. Championne de la cause du tiers-monde, à partir des vestiges de son passé colonial, du temps du général de Gaulle, elle est aujourd'hui la puissance qui se veut le héraut de la cause climatique et environnementale ainsi que d'un développement qualifié de durable.

47

Si un flambeau demeure, tant le cadre du système international que les moyens de la puissance de la France ont beaucoup évolué en un demi-siècle. Ce qui était, à l'époque du Général, une projection de puissance fondamentalement placée sous l'angle de relations bilatérales – car plus respectueuses des souverainetés nationales – s'inscrit désormais beaucoup plus dans le champ d'un multilatéralisme assumé par la diplomatie française.

Face à une mondialisation qui bouleverse les paradigmes du système international, déstabilise les souverainetés des États et les hiérarchies établies, la France a dû adapter les objectifs et les moyens de sa politique extérieure, tout en les conciliant avec « l'attachement profond à la souveraineté nationale »¹⁶. L'objectif gaullien d'« une France maîtresse de son destin, écrit Jacques Chirac dans ses *Mémoires*, messagère de valeurs universelles, attachée au respect de l'identité des peuples et soucieuse de défendre sa vision d'un monde multipolaire », est toujours de mise¹⁷.

15. Cité par François-Xavier Bourmaud, « Avant le G7, Macron donne sa vision du monde », *Le Figaro*, 22 août 2019.

16. Jacques Chirac, *Mémoires*, t. 2, Paris, Nil, 2011, p. 218.

17. *Ibid.*, p. 221.

En revanche, les moyens diffèrent sensiblement puisque le multilatéralisme constitue la clef principale de cette adaptation. Les dernières années du second septennat de François Mitterrand ont engagé résolument la France sur cette voie¹⁸. Les deux mandats de son successeur, Jacques Chirac¹⁹, ont approfondi cette vision renouvelée de la puissance française héritée du général de Gaulle et cette pratique d'un multilatéralisme organisé, rationalisé – comme on le disait du « parlementarisme rationalisé » de la IV^e République –, ce qui n'empêche pas, bien évidemment, la poursuite d'objectifs nationaux et l'usage de pratiques bilatérales.

48

Si le multilatéralisme est plus que jamais un concept et un instrument centraux pour la France dans les évolutions actuelles et à venir du système international, elle n'est cependant plus en mesure de l'assumer seule pour peser véritablement dans le monde. Elle doit désormais jouer pleinement sur la capacité de démultiplication de son influence à travers l'Union européenne²⁰. « Pour la France, explique le président Macron devant les ambassadeurs français le 29 août 2017, le lieu où construire les outils de notre puissance et apporter la juste réponse aux défis qui se présentent, le lieu de notre souveraineté aujourd'hui, c'est l'Europe. » La vision macronienne du futur de l'Union – et donc de la France – se raccroche à la notion d'Europe puissance, du moins d'une Union capable de se faire respecter dans une mondialisation où tous les coups (dumping social, fiscal, etc.) sont permis. Cette Europe puissance doit aussi être le défenseur attitré des valeurs des droits de l'homme, qui sont l'alpha et l'oméga de la doctrine diplomatique française. La France doit y gagner « une influence accrue articulée autour de nos valeurs et de nos idéaux » portés par l'Union européenne.

À l'échelle internationale, ce programme de puissance suppose que les grands pays du système international jouent pleinement le jeu d'un multilatéralisme actif qui ne soit pas qu'un simple outil diplomatique mais une véritable philosophie des relations internationales. Or, depuis quelques années, on assiste plutôt à ce que l'on qualifie de retour du jeu des puissances. La France et l'Union européenne en général se font

18. Cf. Hubert Védrine, *Les Mondes de François Mitterrand. À l'Élysée, 1981-1995*, Paris, Fayard, 1996; Jean-Yves Le Drian et Hubert Védrine (dir.), *François Mitterrand et la défense*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2016, en particulier chap. 7.

19. Cf. Maurice Vaïsse et Christian Lequesne (dir.), *La Politique étrangère de Jacques Chirac*, Paris, Riveneuve, 2013, notamment Pierre Grosser, « Le multilatéralisme et les questions globales », p. 215-239.

20. Frédéric Turpin, « Multilateralismo e integrazione europea: i due assi portanti di una Francia restaurata dal presidente Emmanuel Macron? », *Rivista di Politica*, n° 2, 2018, p. 123-132.

manifestement des illusions sur la fin des nationalismes. Les crises « régionales » – comme la question de l'indépendance de la Catalogne – devraient pourtant les conduire à s'interroger en tenant compte des faits et non d'une réalité souhaitée. Les positions nationalistes de la Chine, de l'Inde et de la Russie, pour ne citer que ces pays, sont des données de base incontournables de la scène internationale. La carte multilatéraliste s'avère également complexe à l'usage parce que la première puissance mondiale – les États-Unis d'Amérique du président Donald Trump – n'entend pas s'appuyer sur cette philosophie des relations internationales et joue très ouvertement la carte du bilatéralisme et de la défense prioritaire de ses intérêts nationaux.

C'est dans ce cadre renouvelé de la puissance française que les relations avec ses anciens territoires coloniaux, essentiellement africains, s'inscrivent désormais pleinement. L'exceptionnalité de ces relations – qui les faisait considérer comme des « étrangers proches » différents du reste du monde – tend à s'estomper, et ce malgré d'importantes diasporas africaines en France. Les Européens sont désormais les « étrangers proches », comme le souligne notamment la dénomination du ministère (de l'Europe et des Affaires étrangères) dirigé par Jean-Yves Le Drian depuis 2017. Cela n'empêche pas l'ambition africaine de la France de demeurer, même si elle associe plus étroitement, à l'image de l'ensemble de son action internationale, l'Union européenne, ce que souligne, depuis une vingtaine d'années, la percée économique de ses partenaires européens sur le continent africain.

Le tête-à-tête franco-africain n'a pas résisté à la fin de la guerre froide et au processus multiforme de la mondialisation. Une certaine « normalisation » des relations franco-africaines, bien éloignée du modèle gaullien des années 1960, s'est produite, à commencer par la culture franco-africaine, qui fait de moins en moins partie de l'ADN des élites françaises. Pour autant, le temps du « désengagement » de la France n'est pas d'actualité. Depuis 2011-2012, on assiste au retour d'un fort activisme militaire français sur le continent africain et plus précisément dans son ancien « pré carré », même si le fond de la doctrine française reste, depuis la fin des années 1990, le renforcement des capacités militaires africaines. Outre les raisons liées au développement des menaces terroristes transnationales, il traduit la volonté de la France de maintenir ses positions géopolitiques, notamment en rendant crédible sa garantie militaire (opérations Serval au Mali, Sangaris en Centrafrique, Barkhane au Sahel, G5 Sahel, etc.). Des troupes françaises sont de nouveau repositionnées sur le continent et

participent activement aux opérations de guerre. Ce rôle de « gendarme de l’Afrique » se fait désormais contre les terrorismes qui déstabilisent les États et non plus face au communisme. Mais le temps de l’unilatéralisme militaire n’est plus de saison tant les nécessités opérationnelles excèdent les capacités françaises. À la différence des années 1960, si la France intervient seule à un moment donné d’une crise, elle recherche rapidement la relève ou l’appui par une force multinationale, de préférence africaine. Les difficultés rencontrées lors de l’opération Barkhane montrent bien les limites de tout engagement unilatéral français. Il est révolu, le temps où le ministre des Affaires étrangères Louis de Guiringaud affirmait, à la tribune de l’Assemblée nationale, qu’une compagnie de parachutistes suffisait à écrire l’Histoire sur le continent africain. Les guerres que la France mène sur place sont plus que jamais à échelles multiples, du djihadisme transnational aux conflits interethniques en passant par des États en quête d’existence. Les solutions ne peuvent être que politiques, au-delà du nécessaire volet sécuritaire. Or Paris ne dispose plus, comme lors des années 1960 et du tête-à-tête franco-africain, des mêmes moyens de pression sur ses partenaires d’Afrique. L’incapacité du gouvernement français à faire appliquer correctement par son homologue malien l’accord de paix d’Alger signé en 2015 en témoigne notamment.

De plus, si la France a incontestablement perdu du terrain du point de vue économique sur le continent africain en vingt ans – sa part de marché est passée en 2017 à 5,6 % alors qu’elle était encore de 12 % en 2000 –, elle reste néanmoins le premier partenaire commercial de l’Afrique francophone. Cette place, elle la doit au Maghreb, qui représente 50 % de ses échanges avec le continent, tandis que la Chine la devance désormais en Afrique subsaharienne. Toutefois, signe des temps et des réalités africaines actuelles, ce trio historique est suivie par un autre trio, celui des principaux marchés du continent : Afrique du Sud, Nigeria et Égypte. La France a plus que doublé ses exportations entre 2000 (13 milliards de dollars) et 2017 (28 milliards), mais dans un marché africain dont la taille a quadruplé au cours de la même période. La France participe donc pleinement à la croissance africaine, même si elle n’est plus forcément le partenaire économique et commercial le plus visible, tel que peut l’être la Chine²¹. Si, comme le général de Gaulle l’avait voulu au lendemain des

21. Hervé Gaymard, *Relancer la présence économique française en Afrique : l’urgence d’une ambition collective à long terme* (rapport), avril 2019.

indépendances, l'ambition africaine de la France – élément important de son programme de puissance – demeure, ses modalités se sont adaptées aux réalités de l'Afrique et du monde ainsi qu'aux capacités d'une France du ^{xxi}^e siècle, de plus en plus européenne et de moins en moins mondiale.

R É S U M É

Charles de Gaulle a toujours considéré le processus historique de la colonisation à l'aune de l'intérêt supérieur de la France, qui ne pouvait pas être figé dans ses modalités. Considérant, au seuil des années 1960, qu'il était utile pour la France de décoloniser, il y a procédé avec pour objectif de pérenniser les anciens liens sous la forme d'une politique de coopération franco-africaine. Cinquante ans après la mort du Général, la déclinaison africaine de ce programme de puissance est-elle encore d'actualité ?